

Les Infos de Base

mercredi 19 avril 2006
volume 9, numéro 16
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 16 du 19 avril 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 avril 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 16 du 19 avril 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 15 du 15 avril 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 mai 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 14 du 5 avril 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 13 du 1^{er} avril 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement d'application de la Loi sur les agents de voyages, R.R.Q., 1981, c. **A-10**, r. 1, a. 4.

Avis d'indexation, Avis, (2006) 138 *G.O.* 1, 128.

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, R.R.Q., 1981, c. **A-29.1**, r. 1, a. 2.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, D. 258-2006 du 29-03-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1537, a. 1.

Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes, [R.R.Q., c. **B-1**, D. 240-2006 du 29-03-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1523], nouveau.

Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans, [R.R.Q., c. **C-25.1**, r. 0.3], a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans, D. 239-2006 du 29-03-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1520, a. 1.

Tarif judiciaire en matière pénale, [R.R.Q., c. **C-25.1**, r. 2], a. 15.

Règlement modifiant le Tarif judiciaire en matière pénale, D. 239-2006 du 29-03-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1520, a. 1.

Règlement sur le Programme de financement forestier, [R.R.Q., c. **F-4.1**, D. 257-2006 du 29-03-06, (2006) 138 G.O. 2, 1534], nouveau.

Décret concernant le Programme de financement forestier, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 1.03], remplacé.

Règlement sur le Programme de financement forestier, D. 257-2006 du 29-03-06, (2006) 138 G.O. 2, 1534, a. 18.

Règlement sur les impôts, R.R.Q., 1981, c. **I-3**, r. 1, ann. C.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les impôts, D. 300-2006 du 05-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1625, a. 1.

Règlement sur les normes du travail, R.R.Q., 1981, c. **N-1.1**, r. 3, aa. 3, 4, 4.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes du travail, D. 306-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1513A, aa. 1, 2.

Règlement sur des normes du travail particulières à certains secteurs de l'industrie du vêtement, [R.R.Q., c. N-1.1, r. 3.1], a. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur des normes du travail particulières à certains secteurs de l'industrie du vêtement, D. 307-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1514A, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur, R.R.Q., 1981, c. **P-40.1**, r. 1, aa. 104, 107, 108, 108.1, 108.2, 125, 129, 146.

Avis d'indexation, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 128.

Règlement d'application de la Loi sur le recouvrement de certaines créances, R.R.Q., 1981, c. **R-2.2**, r. 1, a. 14.

Avis d'indexation, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 128.

Règlement sur le soutien du revenu, [R.R.Q., c. **S-32.001**, r. 1], aa. 46, 47, 62, 64, 65, 74, 84, 186, 188, 189.

Règlement modifiant le Règlement sur le soutien du revenu, D. 196-2006 du 22-03-06, (2006) 138 G.O. 2, 1451, aa. 1-10.

Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins, [R.R.Q., c. **S-33**, D. 239-2006 du 29-03-06, (2006) 138 G.O. 2, 1520], nouveau.

Règlement sur le tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins, [R.R.Q., c. S-33, r. 2], remplacé.

Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins, D. 239-2006 du 29-03-06, (2006) 138 G.O. 2, 1520, a. 12.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.